

## Le Prix d'investigation de Public Eye

### 1. Définition

- 1.1. Public Eye, association de droit suisse, porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays en développement.

Dans le cadre de son Prix d'investigation, Public Eye se propose de **soutenir deux projets d'enquête sous la forme d'une aide financière**. Les propositions doivent porter sur des pratiques illégitimes ou illégales dans un ou plusieurs pays en développement et/ou émergents, en lien direct avec la Suisse (société, gouvernement, individus, etc.). L'enquête doit dévoiler des faits inédits sur des pratiques problématiques, qu'il s'agisse de violations de droits humains, de dégâts environnementaux ou de flux financiers illicites.

- 1.2. La participation est ouverte aux journalistes ainsi qu'aux employé·e·s d'ONG et d'autres organismes qui publient des enquêtes de type journalistique.
- 1.3. La somme débloquée pour les deux enquêtes retenues s'élèvera à **CHF 20'000.–** au total.

### 2. Délai de dépôt des projets, paiements et publication

- 2.1. Les projets d'enquête doivent être remis au plus tard **le 9 mars 2020** à l'adresse [awards@publiceye.ch](mailto:awards@publiceye.ch).
- 2.2. La moitié de la somme attribuée aux enquêtes lauréates sera versée dès la décision du jury, la seconde moitié lors de la remise du travail d'enquête.
- 2.3. Les lauréat·e·s remettront leur travail à Public Eye au plus tard le 31 août 2020.

### 3. Contenu des propositions de projet

- 3.1. Une brève description du sujet (maximum une page A4 ou 400 mots), soulignant sa nouveauté et sa pertinence dans le cadre proposé (cf. point 5, critères de sélection du jury). L'enquête doit être exclusive (ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'une publication) et doit se fonder sur une hypothèse de travail réaliste, basée sur des recherches préliminaires.
- 3.2. Le curriculum vitae des candidat·e·s, qui doivent être journalistes ou travailler pour une ONG publiant des enquêtes de type journalistique.
- 3.3. L'esquisse d'un plan d'enquête (calendrier, sources, étapes, déplacements, etc.).
- 3.4. L'esquisse d'un budget.

#### 4. Engagement des lauréat·e·s vis-à-vis de Public Eye

- 4.1. Les lauréat·e·s acceptent que Public Eye diffuse les résultats de leur travail. D'entente avec Public Eye, les enquêtes pourront aussi être publiées sur d'autres canaux. Le cas échéant, les lauréat·e·s et Public Eye détermineront ensemble où et quand les résultats de l'enquête seront publiés pour la première fois.
- 4.2. Les travaux devront être remis dans l'une des langues suivantes : anglais, français, allemand, espagnol, portugais.

#### 5. Critères de sélection du jury

Parmi les candidatures, le jury choisira les deux projets qui méritent d'être primés en tenant compte des critères figurant dans le tableau qui suit. Ces critères seront pondérés en fonction de l'échelle figurant dans la colonne de droite.

	Critère		Points
1.	Valeur ajoutée de l'enquête		35
1.a)	Nouveauté	20	
1.b)	Pertinence/ « Level of harm »	15	
2.	Lien avec la Suisse		30
3.	Faisabilité		10
4.	Expérience du ou des candidats		10
5.	Enquête transfrontalière		10
6.	Originalité/ méthode d'enquête innovante		5
<b>Total</b>			<b>100</b>

#### 6. Le Jury

- 6.1. Le jury est composé six personnes dont trois sont des employé·e·s de Public Eye.
- 6.2. Le jury sélectionnera deux projets lauréats en fonction de la qualité des dossiers reçus.
- 6.3. Le jury allouera la somme de CHF 10 000.– à chacun·e des deux lauréat·e·s.